

Trajeoh



ensemble @ VINCI 

LE HANDICAP EN FRANCE

En France, la législation impose aux entreprises de 20 salariés et plus à compter au moins 6 % de collaborateurs handicapés dans leurs effectifs.

Cette obligation est modulée selon les typologies de métiers présents dans l'entreprise. Elle peut être satisfaite par l'emploi de travailleurs handicapés ou l'accueil de personnes handicapées au titre de la formation professionnelle (stage, alternance).

LES TROUBLES
MUSCULO-
SQUELETTIQUES
(TMS) REPRÉSENTENT
**80 % DES MALADIES
PROFESSIONNELLES**

**1 ACTIF
SUR 2 SERA
EN SITUATION
DE HANDICAP
AU COURS DE
SA VIE**

**85 % DES
HANDICAPS
SONT
INVISIBLES**

**LE SAVIEZ-
VOUS ?**

SEULEMENT **10 %**
**DES RECRUTEMENTS
DE TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS**
NÉCESSITENT UN
**AMÉNAGEMENT DU
POSTE DU TRAVAIL**

VINCI ET LE HANDICAP

La politique de diversité et d'égalité des chances de VINCI vise à combattre toute forme de discrimination à l'embauche, dans les relations de travail et dans les évolutions de carrière, notamment vis-à-vis des femmes, des personnes en situation de handicap, des seniors et des personnes de toute origine.

L'ambition de VINCI est de refléter la diversité de la société et de créer un environnement professionnel dans lequel chacun, avec ses différences, peut s'épanouir.

La politique de ressources humaines de VINCI vise à proposer des parcours professionnels durables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et notamment à ceux qui sont les plus exposés physiquement et qui pourraient se retrouver dans l'incapacité d'occuper leur poste de travail. Le Manifeste de VINCI témoigne de ces engagements.

HANDICAP ET SANTÉ AU TRAVAIL

Accident de la vie ou du travail, maladie d'origine professionnelle ou non, allongement de la durée de travail, l'état de santé des collaborateurs est soumis à une forte variabilité tout au long de leur carrière.

Les situations individuelles potentiellement à risque ne sont pas toujours connues. Cela peut conduire à des difficultés en termes d'organisation opérationnelle et de gestion des ressources humaines (absentéisme, inaptitude, etc.).

Il existe pourtant des solutions pour accompagner les collaborateurs qui rencontrent des obstacles de santé au cours de leur parcours de vie, de manière ponctuelle ou durable.

Trajeo'h vous propose une démarche structurée de maintien dans l'emploi.



TRAJEO'H, AU SERVICE DE LA POLITIQUE HANDICAP DU GROUPE VINCI

Trajeo'h propose des missions d'accompagnement et de conseil à ses entreprises adhérentes, en lien avec les acteurs locaux de l'emploi et du handicap sur l'ensemble du territoire.

Le réseau Trajeo'h est mobilisé sur les problématiques de recrutement et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, ou en risque de le devenir.



Employer des personnes en situation de handicap en entreprise, c'est toujours bénéfique. On s'aperçoit que les limites, elles sont souvent créées par le regard qu'on porte sur les personnes et pas sur leur handicap, en fait.

Didier Masseron
Directeur d'exploitation
chez Eurovia

**Retrouvez l'intégralité
de son podcast**

bit.ly/trajeoh2



TRAJEO'H AU SERVICE DES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES DE VINCI

Élément incontournable d'une politique d'égalité des chances, la politique handicap est parfois difficile à appréhender en raison de sa complexité et du nombre d'acteurs pouvant intervenir.

- Vous souhaitez mener des actions de sensibilisation et d'information auprès de vos managers et collaborateurs ?
- Vous souhaitez participer activement à la lutte contre les préjugés et favoriser la prise en compte du handicap dans votre entreprise ?
- Vous avez besoin de conseils sur le recours au secteur adapté et protégé pour conclure des contrats de sous-traitance ou de mise à disposition de travailleurs handicapés ?
- Vous souhaitez recruter des personnes en situation de handicap ?

Adoptez le réflexe TRAJEO'H

Trajeo'h vous propose des solutions concrètes, adaptées à vos enjeux humains et opérationnels !



Accompagnement et conseil

- Veille juridique, information/sensibilisation
- Mise en relation avec des sous-traitants du secteur adapté ou protégé
- Appui à l'entreprise dans ses relations avec les acteurs du handicap



Maintien dans l'emploi

- Conseil et mise en place d'actions au service du maintien dans l'emploi de vos collaborateurs en situation de handicap



Recrutement

- Sourcing et suivi d'intégration de personnes en situation de handicap

HALTE AUX IDÉES REÇUES

Les organisations du secteur adapté et protégé font encore l'objet de craintes et de réticences, pas toujours fondées : des prestations chères, peu compétitives, un manque de professionnalisme etc. Pourtant, le recours à la sous-traitance est une dépense qui peut être déduite de votre contribution à l'URSSAF.



CONTACTEZ-NOUS !

Trajeo'h est implanté en France
au cœur des territoires.

- **SUD-EST**

Annabelle Truffy
annabelle.truffy@vinci-construction.fr

- **ÎLE-DE-FRANCE**

Morgane Grancher
morgane.grancher@vinci.com

- **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES /
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

Françoise Duverger
francoise.duverger@vinci.com

- **EST**

Stéphanie Fauconier
stephanie.fauconier@vinci-construction.fr

- **NORMANDIE**

Pascal Carpentier
pascal.carpentier@vinci-construction.fr

- **HAUTS-DE-FRANCE**

Morgane Munier
morgane.munier@vinci-energies.com

- **OUEST**

Louise Béret
louise.beret@vinci-construction.fr

- **SUD-OUEST**

Julie Lugez
julie.lugez@vinci-construction.fr